

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de Mme Catherine ROUSSIERE, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 26		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 8 juillet 2016**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 26		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de
l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demandes de subventions, auprès de l'Etat, pour la mise en œuvre de la vidéoprotection au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la phase 2 du programme d'implantation de la vidéoprotection 2015-2017 et son plan de financement ci-annexé ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile-de-France et tout autre organisme le permettant, l'obtention de subventions pour la mise en œuvre de la vidéoprotection sur la Ville ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Demandes de subventions, auprès de l'Etat, pour l'équipement de la police municipale au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet d'équipement de la police municipale et son plan de financement ci-annexé ;

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile-de-France et tout autre organisme le permettant, l'obtention de subventions pour la mise en œuvre du projet ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Demande de subvention, au titre de la politique de la ville, pour l'extension du restaurant scolaire Wallon-Lurçat – année 2016.

Le Conseil Municipal,

PRESENTE la construction du restaurant scolaire Wallon / Lurçat au titre de la politique de la Ville ;

SOLLICITE auprès de l'état une subvention au taux maximum ;

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

ESTIMATION DU PROJET	DPV SOLLICITEE	MONTANT RESTANT A CHARGE DE LA VILLE
893 219,00 €HT	705 643,01 €	187 575,99 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du plan de rattrapage des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis – couverture des courts de tennis au stade Paul Eluard.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avant-projet des travaux de couverture des courts de tennis du stade Paul Eluard ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental une subvention au taux maximum ;

S'ENGAGE à la gratuité d'usage de l'installation par les collègues dans la limite de 20 % de sa capacité d'utilisation ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Subventions 2016 dispositif régional « Soutien Régional aux Contrats de Ville ».

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France ces subventions au titre du dispositif régional « Soutien aux Contrats de Ville » ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

<p>Compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) – année 2015.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte du compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2015.</p>										
<p>Budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) – Budget primitif 2017.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>APPROUVE le budget prévisionnel 2017 du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.), équilibré en dépenses et en recettes comme suit :</p> <p>Section d'Exploitation :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 695 245,18 € Recettes : 695 245,18 €</p> <p>Section d'Investissement :</p> <p style="padding-left: 40px;">Dépenses : 9 391,11 € Recettes : 9 391,11 €</p> <p><u>Adopté par :</u></p> <table border="1" data-bbox="831 1075 2022 1375"> <thead> <tr> <th data-bbox="831 1075 1126 1114">A L'UNANIMITE</th> <th data-bbox="1126 1075 1422 1114">VOIX POUR</th> <th data-bbox="1422 1075 1718 1114">VOIX CONTRE</th> <th data-bbox="1718 1075 2022 1114">ABSTENTIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="831 1114 1126 1375"></td> <td data-bbox="1126 1114 1422 1375">Majorité Municipale : 33</td> <td data-bbox="1422 1114 1718 1375"></td> <td data-bbox="1718 1114 2022 1375"> <p>Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9</p> <p>Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2</p> </td> </tr> </tbody> </table>			A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS		Majorité Municipale : 33		<p>Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9</p> <p>Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2</p>
A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS								
	Majorité Municipale : 33		<p>Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9</p> <p>Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2</p>								

Budget du Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (C.S.A.P.A.) – Budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget prévisionnel 2017 du centre de soins et d'accompagnement et de prévention des addictions (C.S.A.P.A.), ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 276 917,00 €

Recettes : 276 917,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 673,66 €

Recettes : 3 673,66 €

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Versement de la participation de la Ville au Fonds d'Initiative Associative (F.I.A.).

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à l'association «Blanc-Mesnil Animation » (IFAC) une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 14 000 €;

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Acquisition de la parcelle 13, rue Léo Delibes cadastrée AW 663.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 663 d'une contenance de 500 m², pour un montant de 341 250 €;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Acquisition de la parcelle AZ 119p dans le cadre de la réserve C6 : emprise foncière en vue de l'élargissement de la voie au droit du 67, avenue Georges Guynemer.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AZ 119p d'une contenance de 25 m² à inclure dans le domaine public communal pour un montant de 7 437 €uros ;

AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de servitude administrative d'utilité publique continue et non apparente.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de servitude, à titre gratuit, entre la ville et Blanc-Mesnil Energie Services – Mail Jeanne Fontaine – 93150 Le Blanc-Mesnil, pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale AB 173 d'une contenance cadastrale de 8 374 m² ;

AUTORISE monsieur le maire à la signer et tout acte s'y rapportant.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Signature de la convention d'étude relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du pôle d'échanges de la future gare Grand Paris Express du Blanc-Mesnil, entre la ville, le S.T.I.F. et la S.G.P.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention ci-annexée relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude de pôle de la gare de la ligne 16 du Grand Paris Express du Blanc-Mesnil entre la Ville, le S.T.I.F. et la S.G.P. ;

AUTORISE le Maire à la signer et tous les actes nécessaires à la réalisation de l'étude de pôle ;

S'ENGAGE à piloter l'étude de pôle et à solliciter les appels de fonds nécessaires auprès de la S.G.P. ;

DIT que les crédits seront ouverts à cet effet sur le budget de la Ville et qu'ils constitueront une ligne de recettes et de dépenses justifiant les fonds d'entrée et de sortie des subventions de la dite convention.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de partenariat avec la société « Nantaise des Eaux Services » dans le cadre du service gratuit de transport pour les seniors.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention partenariale relative au service de mobilité pour les seniors avec la société « Nantaise des Eaux Services » ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du comité national du souvenir de Verdun.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, à l'association du Comité National du Souvenir de Verdun, une subvention exceptionnelle de 500 euros au titre de l'exercice 2016 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention pour le renouvellement de partenariat avec l'association GRAJAR 93 – année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention pour le renouvellement de partenariat avec l'association GRAJAR 93 au titre de l'année 2016 ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

APPROUVE l'attribution de la subvention de 35000 euros ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention d'objectifs et de moyens 2016 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et la commune du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2016 entre l'A.R.S. et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 40 600 €TTC ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) pour l'établissement d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (P.O.P.A.C.).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat pour l'établissement d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférant ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Subvention Ville Vie Vacances 2016.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter ces subventions au titre du programme V.V.V. ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Engagement dans le dispositif de service civique et demande d'agrément.

Le Conseil Municipal,

DONNE son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire au sein du service renouvellement urbain, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

AUTORISE monsieur le Maire à déposer des demandes d'agrément pour les missions du service civique ;

AUTORISE monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Concours départemental des écoles fleuries pour
et par l'enfant – année 2015/2016.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE des subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la
Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) comme suit :

Ecoles	Nbre de classes	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
Maternelles					
P. Langevin	5	250 €	250 €		500 €
M. Audin	3	250 €	150 €		400 €
V. Hugo	3	250 €	150 €		400 €
Rose Blanc	2	250 €	100 €		350 €
<i>Sous total</i>	13	1 000 €	650 €	0 €	1 650 €
Elémentaires					
J. Jaurès 1er prix	1	250 €	50 €	100 €	400 €
H. Wallon	2	250 €	100 €		350 €
<i>Sous total</i>	3	500 €	150 €	100 €	750 €
Total	16	1 500 €	800 €	100 €	2 400 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Concours départemental des écoles fleuries pour
et par l'enfant – année 2015/2016 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Conservatoire à Rayonnement Départemental –
Demandes de subventions au Ministère de la
culture et de la communication – DRAC d'Ile-de-
France.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les projets, ci-avant présentés, qui seront proposés au Ministère de la culture et de la communication – DRAC Ile-de-France ;

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France un financement pour le projet « Initiation de construction d'un cursus du Département des musiques actuelles à visée professionnelle » ;

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France un financement pour le projet « Initiation de construction d'un cursus des pratiques vocales enfant-adolescent-adulte en pratique amateur et à visée professionnelle » ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Régularisation de la convention pour la conduite d'une supervision auprès de l'équipe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (C.S.A.P.A.) CAP93.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la régularisation de la convention pour la conduite d'une supervision auprès de l'équipe du C.S.A.P.A. Cap93 ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention avec la C.P.A.M. de Seine-Saint-Denis pour l'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal dans les centres de santé.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention avec la C.P.A.M. de Seine-Saint-Denis pour l'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal dans les centres de santé ;

DONNE votre accord pour l'intégration de la ville du Blanc-Mesnil dans le dispositif de dépistage organisé du cancer colorectal ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte afférent ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour la réalisation du projet d'extension du dispositif d'implantation des défibrillateurs sur la ville du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour la réalisation du projet d'extension du dispositif d'implantation des défibrillateurs sur la Ville ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Création d'un nouveau tarif à la « piscine du Parc ».

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création d'un tarif de 5 euros pour une demi-heure d'utilisation du matériel (vélo aquatique) à compter du 10 octobre 2016 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Nouvelles dispositions tarifaires de la billetterie culture pour les agents territoriaux.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nouvelle disposition tarifaire de la billetterie culture pour les agents territoriaux ;

APPROUVE la grille des tarifs ainsi qu'il suit :

Nouvelles dispositions tarifaires de la billetterie culture pour les agents territoriaux (suite)

Tarifs Théâtre du Blanc-Mesnil ou Deux Pièces Cuisine				
Dénomination et tarifs selon notoriété	A (très grande notoriété)	B (grande notoriété)	C (moyenne notoriété)	D Tarif unique (faible notoriété événement spécifique – artistes locaux)
TARIFS PLEINS	28 €	22 €	14 €	7 €
TARIFS REDUITS Jeunes 6 à 17 ans, Etudiants de 18 à 26 ans Parcours sociaux* famille**, et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux***	15 €	11 €	7 €	
GROUPE (10 pers) et Comité Entreprise	19 €	15 €	10 €	
Titulaire CARTE CULTURE Blanc-Mesnil	9 €	Entrée libre		
Scolaires, périscolaires, avec accompagnateurs (crèches, centres de loisirs, collèges, lycées...) et enfant moins de 6 ans	3 €			
Abonnement individuel pour 4 spectacles au choix dans la saison puis tarifs réduits au-delà	40 €			

* Parcours sociaux : chômeur (plafond inférieur ou égal à 1150 €- sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

** Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

*** Dispositifs spéciaux : conventions partenariales, **bénéficiaire de la carte CNAS** et groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine (exclusivement pour les concerts au Deux Pièces Cuisine)

Les réductions ne sont pas cumulables.

Nouvelles dispositions tarifaires de la billetterie culture pour les agents territoriaux (suite)

Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Carte abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné simple ou bénéficiaire carte CNAS	4,00 €
Billet abonné Carte Culture ou carte « Duo »	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 € soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €

L'ensemble des autres dispositions est maintenu.

INDIQUE que l'application de cette nouvelle orientation entrera en vigueur dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Blanc-Mesnil nature 2016 – création de tarif pour une animation montgolfière.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création d'un tarif unique de 5 euros par personne et par vol captif en montgolfière lors de la manifestation Blanc-Mesnil nature à appliquer le 1^{er} octobre 2016 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9		

Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » ne prend pas part au vote.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux amicales de locataires.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la résidence cité Pierre Montillet ;

ATTRIBUE une subvention de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la résidence des cèdres ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

<p>Bilan d'activité et bilan social du S.I.V.U.R.E.S.C. – année 2015.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND ACTE du bilan d'activité et du bilan social du S.I.V.U.R.E.S.C. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Sociale et Collective) pour l'année 2015.</p>
<p>Rapport d'activité du S.Y.C.T.O.M. – année 2015.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.) pour l'année 2015.</p>
<p>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – S.E.A.P.F.A. – année 2015.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du S.E.A.P.F.A. au titre de l'année 2015.</p>
<p>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2015.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2015.</p>

Modification de la composition de la commission d'appel d'offres (suite)

PROCEDE, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la C.A.O., au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 44

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 44

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Ont obtenu :

Liste présentée par la majorité municipale : 33 voix, soit 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants

Liste présentée par le groupe « Blanc-Mesnil au coeur » : 11 voix, soit 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

PROCLAME élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Mme Carmen HERSEMEULE, M. Emile RUBIO, M. Gérard PERRIER, M. Antonio DI CIACCO et M. Didier MIGNOT

Suppléants : Mme Claude DELMOTTE, Mme Sylvie VIOLET, Mme Corinne PEPE, Mme Christine CERRIGONE et M. Alain RAMOS

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires (suite)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, au scrutin à mains levées, conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires (suite)

PROCEDE aux modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, au scrutin majoritaire uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 33

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

- Candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix.

PROCLAME élus pour siéger au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires:

Mme Sylvie VIOLET à l'école maternelle France BLOCH SERAZIN,
Mme Brigitte LEMARCHAND à l'école maternelle Jules FERRY,
Mme Rahnia HAMA à l'école élémentaire Edouard VAILLANT,
Mme Sylvie VIOLET à l'école élémentaire Albert CALMETTE.

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges (suite)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, au scrutin à mains levées, conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges (suite)

PROCEDE aux modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, au scrutin majoritaire uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 33

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

- Candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix.

PROCLAME élus pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges:

Mme Rahnia HAMA au collège Nelson MANDELA,
Mme Sylvie VIOLET au collège Aimé et Eugénie COTTON

Modification de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

MODIFIE et COMPLETE, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le conseil municipal au maire au regard de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :

« 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » ;

« 26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 33	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	